

COMMUNE DE DOMPNAÇ

Séance du 26 octobre 2018

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 19/10/2018 <i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Marie Christine DETE</i>
Présents : 6	
Votants: 7	Présents : Marie Christine DETE, Gérard FAGE, Georges DUGAS, Frédéric DEBROAS, Danny DE JONGHE, Michel DEBROAS
Pour: 7	
Contre: 0	Représentés: Hervé CASABIANCA par Georges DUGAS
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Gérard FAGE

Objet: Opposition à l'installation d'un projet éolien - DE_2018_048

Considérant

- L'installation d'éoliennes industrielles sur l'ensemble du territoire national s'effectue depuis des années sans planification cohérente ni concertée (annulation des Schémas Régionaux Eoliens, notamment celui de Rhône-Alpes);
- L'impact sur l'environnement du déploiement d'éoliennes industrielles n'a jamais été correctement établi, ainsi qu'en ont jugé la grande majorité des tribunaux administratifs, et qu'ainsi ce déploiement s'effectue en violation des directives européennes;
- Aucun élément sérieux ne semble fonder les prétentions du lobby éolien concernant les mérites supposés des éoliennes industrielles, notamment en matière de réduction des émissions de GES et autres impacts bénéfiques sur l'environnement;
- De même aucun élément concret ne permet de prêter foi au discours présentant l'éolien industriel comme source d'une énergie sûre, abondante et peu chère;
- De même rien ne semble étayer l'idée selon laquelle la filière éolienne serait, au niveau national comme au niveau local, un vecteur majeur de création d'emploi;
- Les réalisations sur le terrain révèlent au contraire des risques, certains ou à tout le moins probables, pour la santé humaine et pour la santé animale, notamment en termes de mortalité affectant les rapaces et les chiroptères;

- La situation de notre commune au coeur du PNRMA implique pour nous de faire de la protection de l'environnement, de la biodiversité, et des paysages une priorité absolue;

- Au regard de cette priorité absolue, l'installation d'éoliennes géantes sur notre territoire ne serait qu'une nouvelle forme d'industrialisation et d'artificialisation;

- L'installation d'éoliennes industrielles ne peut avoir qu'un impact fortement négatif sur l'attractivité résidentielle, les activités récréatives et le potentiel touristique dont dépend de façon essentielle l'économie de notre territoire;

- Les projets éoliens sont notoirement connus pour pouvoir entraîner une grave détérioration de l'ambiance au sein des communes, et des perturbations de la paix sociale pouvant aller jusqu'au trouble à l'ordre public;

- Les projets éoliens ne respectent pas les règles d'urbanisme imposées par la Loi Montagne exigeant une urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux ou constructions existantes;

Le Conseil Municipal de Dompnac, après avoir délibéré :

déclare s'opposer de façon ferme et définitive à l'installation d'éoliennes industrielles sur le territoire de la commune;

ne cautionne aucunement l'installation d'éoliennes industrielles, où que ce soit, selon les dispositions du cadre réglementaire actuellement en vigueur (principe NINA - Ni Ici Ni Ailleurs);

demande aux pouvoirs publics de procéder à un audit et une étude d'impact complets de la filière éolienne, cet exercice devant permettre notamment de mettre en regard les mérites supposés de la filière et ses impacts réels;

invite la population de Dompnac à réagir avec circonspection aux démarchages éventuels de la part de promoteurs, ou autres activistes de l'éolien.

	Pour	Contre	Absention
Hervé Casabianca	x		
Maire-Christine Dété	x		
Danny De Jonghe	x		
Frédéric Debroas	x		
Michel Debroas	x		
Georges Dugas	x		
Gérard Fage	x		

